

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 071-217104686-20250613-031_2025-DE



SEANCE ordinaire du 13 juin 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 05/06/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON, excusé

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 031 2025

Tarifs et règlement garderie périscolaire 2025/2026

Nous rappelons ci-après les tarifs qui sont facturés pour cette année scolaire 2024/2025 =

1 € la ½ heure ; 2 € l'heure ; 10 € de cotisation annuelle par famille

Après lecture du règlement intérieur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ledit règlement et de reconduire les mêmes tarifs pour 2025/2026, à savoir :

1 € la ½ heure ; 2 € l'heure ; 10 € de cotisation annuelle par famille

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND